

COVID19 (Coronavirus)

MESURES D'HYGIENE

Quelle que soit la qualité du ménage dans les locaux, chaque agent devant se rendre au bureau doit, avant de commencer à travailler, nettoyer son poste de travail notamment si c'est un poste qui est utilisé par d'autres agents.

A cet effet, vous disposez des produits adaptés :

- Soit d'essuie-mains à usage unique qui sera associé à de l'alcool ménager ou à un autre produit détergent ;
- Soit de lingettes désinfectantes.

L'agent doit nettoyer son clavier, sa souris, son téléphone et les équipements assimilés ainsi que la surface de travail où il est installé : plan de travail, accoudoirs, lampes de bureau, penser également aux équipements partagés (imprimante, photocopieurs...) et à la machine à café ou bouilloire.

Le bureau doit être aéré plusieurs fois par jour pendant 15 minutes et au minimum à l'arrivée de l'agent, à la pause méridienne et en milieu d'après-midi avant son départ.

Il s'agit d'une obligation réciproque : l'employeur doit fournir les moyens de nettoyage et donner des instructions claires. L'agent doit mettre en œuvre les consignes reçues.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades